



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2023

Planification écologique et protection des cultures :

Lancé au printemps, le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait de substances actives au niveau européen et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) entre dans une phase opérationnelle avec la tenue le 18 décembre de la 3^{ème} réunion du Comité interfilières pour la protection des cultures.

Afin de ne pas laisser les agriculteurs démunis face à la potentielle interdiction d'un certain nombre de substances actives qui composent les produits phytopharmaceutiques, Elisabeth Borne, Première ministre, et Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ont lancé au printemps 2023 un plan d'action destiné à identifier de nouveaux leviers pour protéger les récoltes.

Ce dispositif, connu sous le sigle PARSADA¹, capitalise sur l'expérience acquise dans deux situations récentes (fin de l'utilisation des substances néonicotinoïdes dans la filière betterave et du Phosmet dans la filière colza), et élargit à d'autres filières les travaux conduits avec la filière Fruits et Légumes pour l'élaboration du plan de souveraineté (<https://agriculture.gouv.fr/plan-de-souverainete-pour-la-filiere-fruits-et-legumes>).

L'objectif est de développer, face aux risques d'impasses techniques, l'éventail des solutions disponibles pour les agriculteurs en s'attachant à identifier les facteurs clés de leur déploiement.

Une première étape opérationnelle vient d'être franchie ce 18 décembre avec la validation de 14 premiers plans d'action « filières » et le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) national.

→ Lien vers l'AMI et les plans d'action : <https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-anticipation-du-potentiel-retrait-europeen-des-substances-actives-et>

Ces plans ont été élaborés à partir des diagnostics faits dans chacune des filières. Ces plans d'action dessinent les actions prioritaires à mener dans les prochains mois. C'est sur la base de ces plans d'action que vont être mis au point des projets concrets permettant de travailler à la mise au point de solutions opérationnelles pour élargir la palette des solutions offertes aux producteurs pour lutter contre les bioagresseurs et les adventices dans les cultures.

Ces actions s'inscrivent dans la durée et vont pouvoir bénéficier d'un financement dédié important puisque le PARSADA est doté de 146 millions de crédits d'engagement en 2024, au titre de la planification écologique. Les Instituts techniques et l'INRAE vont être fortement mobilisés.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) validé à l'occasion de la réunion du Comité interfilières a été publié le 19 décembre sur le site du ministère. Les porteurs de projets vont pouvoir soumettre dès le

¹ Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

début de l'an prochain des lettres d'intention de contribution en réponse aux plans d'action.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le chantier de la planification écologique et illustre l'importance que la France accorde à la défense de sa souveraineté dans le secteur agricole.

Plus précisément, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porte sur les 14 premiers plans d'action filières concernant :

- ✓ La filière « grandes cultures » (gestion des graminées-adventices dans les rotations) ;
- ✓ La filière « semences et plants (lutte contre les ravageurs coléoptères) ;
- ✓ La filière « vigne » (mildiou et black rot) ;
- ✓ La filière horticulture (gestion des adventices et des thrips) ;
- ✓ La filière Fruits et légumes :
 - fruits et légumes frais (gestion des adventices, cerise - gestion de *Drosophila suzukii*) ;
 - fruits et légumes transformés (gestion de l'enherbement et des lépidoptères) ;
- ✓ Filière Plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (gestion des adventices) ;
- ✓ Filière Cultures ultra-marines (filière canne à sucre « gestion des adventices », filière banane « Cercosporiose noire », filière fruits et légumes « gestion des ravageurs ») ;
- ✓ Mode de production agriculture biologique « Gestion des maladies fongiques ».

Il sera actualisé et de nouveaux plans d'action seront progressivement ajoutés au fur et à mesure.

Les déclarations d'intentions de projets seront étudiées début 2024 afin de donner lieu à deux types de financement : des projets « ciblés » portés par les instituts techniques agricoles et un appel à projets.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv